

route et de n'en prendre livraison qu'après examen par un expert.

Il est encore possible d'exiger de l'expéditeur l'indication du poids brut sur le colis ou sa facture, et de n'accepter celui-ci avant l'examen indiqué ci-dessus que si son poids est exact.

Mais encore dans ce cas, sauf soustraction ou avarie apparente, le transporteur se refuse à faciliter le pesage, sous prétexte qu'il n'a pas eu à contrôler le poids lorsque le colis lui a été remis.

Ce n'est donc qu'en usant de ruse, surtout si la prise de livraison a lieu en gare, par exemple en se munissant d'un peson ou d'une romaine de poche, que l'on peut passer outre à la mauvaise volonté du transporteur, car celui-ci, malgré qu'il procède souvent ainsi dans les grandes gares, ne peut exiger la signature de ses feuilles ou registre avant d'avoir laissé examiner, au moins, l'état extérieur du colis.

Nous engageons les commerçants à maintenir énergiquement leurs droits en cette matière, et à vérifier de très près les livraisons qui leur sont faites toutes les fois qu'un doute est possible.

INTERESSANTES STATISTIQUES

Comparaisons frappantes de nos dernières récoltes de blé.

Suivant un bulletin publié le 21 du courant par le Bureau des Recensements et Statistiques, d'après les rapports de ses correspondants, à la fin de mars, 92 p.c. du blé de la récolte de l'année dernière au Canada, c'est-à-dire 183,611,000 boisseaux sur une évaluation totale de 199,236,000 boisseaux ont pu être vendus. Dans les provinces maritimes, dans Québec et dans Ontario, la proportion a été moindre; 88 p.c. dans l'Île du Prince-Edouard, 86 p.c. en Nouvelle-Ecosse, 82 p.c. au Nouveau-Brunswick, 75 p.c. dans la province de Québec 83 p.c. dans Ontario; mais dans les provinces du Nord-Ouest, Manitoba, Saskatchewan et Alberta, qui produisent la plus forte proportion de la récolte, le pour cent du blé de qualité vendable a été, dans chaque cas, d'environ 93 p.c. Dans la Colombie-Britannique, la quantité vendable n'a été que de 76 p.c.; mais, dans cette province, la production totale a été relativement faible.

On estime qu'environ 22 p.c. de la récolte totale du blé au Canada, c'est-à-dire 44,668,000 boisseaux, étaient encore entre les mains des fermiers le 31 mars; tandis que 27 p.c., soit 58,129,000 boisseaux de la récolte de 1911, leur étaient restés le 31 mars 1912. La quantité du blé estimée comme demeurant entre les mains des fermiers, au 31 mars 1913, a été de 336,000 boisseaux dans les provinces maritimes, 350,000 dans la province de Québec, 3,232,000 dans Ontario, 40,704,000 dans les provinces du Nord-Ouest, et 46,000 dans la Colombie-Britannique.

Quant à l'avoine, dont la production a été évaluée, l'année dernière, à 361,733,000 boisseaux, il en a été de qualité vendable 91 p.c., soit 328,483,000 boisseaux, et il en restait aux mains des fermiers 44.22 p.c., ou 159,948,000 boisseaux; tandis que l'année dernière, 89 p.c. ou 310,074,000 boisseaux ont pu être vendus, et 44.18 p.c. soit 153,846,000 boisseaux étaient entre les mains des fermiers, au 31 mars 1912. La proportion de la récolte de 1912 capable d'être livrée au commerce, par province, a été comme suit: Île du Prince-Edouard, 95 p.c. (6,857,000 boisseaux); Nouvelle-Ecosse, 87 p.c. (2,753,000 boisseaux); Nouveau-Brunswick, 86 p.c. (4,612,000 boisseaux); Québec, 73 p.c. (22,016,000

boisseaux); Ontario, 83 p.c. (76,074,000 boisseaux); Manitoba, 99 p.c. (53,171,000 boisseaux); Saskatchewan, 94 p.c. (99,239,000 boisseaux); Alberta, 99 p.c. (62,193,000 boisseaux); et Colombie-Britannique, 80 p.c. (1,568,000 boisseaux).

Sur une récolte totale d'orge de 44,014,000 boisseaux, on estime que 87 p.c. ou 38,299,000 boisseaux, ont été de qualité vendable, et que 35 p.c., ou 15,404,000 boisseaux, étaient encore entre les mains des fermiers, à la fin de mars. Les chiffres correspondants pour l'année dernière, étaient de 90.26 p.c., ou 36,683,000 boisseaux de qualité vendable, et 32.56 p.c., ou 13,235,000 boisseaux entre les mains des fermiers, au 31 mars 1912. La majorité de l'orge vient d'Ontario et du Manitoba. Dans la première de ces provinces, 12,001,000 boisseaux, ou 81 p.c., ont été de qualité vendable, tandis qu'il y en eu 13,416,000, ou 90 p.c., dans la dernière.

La quantité de maïs à grain de qualité vendable, a été de 76 p.c. de la récolte totale; celle du sarrasin, 81 p.c., celle de la graine de lin, 89 p.c., celle de pommes de terre, 78 p.c.; celle des navets et autres racines, 90 p.c., et celle du foin et du trèfle, 81 p.c. Les quantités restant aux mains des cultivateurs au 31 mars, étaient: maïs, 3,969,000 boisseaux; graine de lin, 5,803,000 boisseaux; pommes de terre, 35,097,000 boisseaux; navets et autres racines, 18,884,000 boisseaux, et foin et trèfle, 3,444,000 tonnes.

En général, les bestiaux ont passé un bon hiver, et leur condition moyenne, pour tout le Canada, exprimée en proportion de 100, représentant une bonne condition hygiénique et économique, a été, pour les chevaux, 95; pour les vaches laitières, 93; autres bestiaux, 91; moutons, 95, et cochons 94. Dans les provinces maritimes, Québec et Ontario, l'hiver a été exceptionnellement doux, et vu l'abondance de fourrage, les bestiaux de tout genre l'ont bien traversé. Dans les provinces du Nord-Ouest, les bestiaux en général ont bien hiverné, mais dans beaucoup de localités ils ont souffert du manque de foin de prairie, qui a été endommagé par les pluies abondantes de l'année dernière. Beaucoup de morts parmi les jeunes porcs ont été attribuées à la température froide. L'hiver a été long et froid au Manitoba et en Saskatchewan, mais exceptionnellement doux et sans neige en Alberta.

Les perspectives, à la fin de mars, annonçaient un printemps et une saison de semences précoces dans tout l'Est du Canada; mais dans les provinces du Nord-Ouest, où une neige épaisse et un froid sévère ont persisté en mars, on croit que les semences seront tardives. A peu d'exceptions près, le blé d'automne, dans le Sud d'Ontario est, suivant les rapports, en bonne condition. On n'a pas encore eu de rapports sur le blé d'automne d'Alberta.

ARCHIBALD BLUE.

L'ASSOCIATION DES EPICIERS ET LA COMMISSION ROYALE

Lorsque la Commission Royale des Licences a siégé à Montréal pour la dernière fois, le 10 avril, le rôle était tellement chargé que les représentants de l'Association des Epiciers n'ont pu être entendus. Toutefois, ceux-ci n'ont cessé de se tenir au courant des démarches des commissaires et des intéressés dans tous les camps, et ils se proposent bien de se présenter à la prochaine session de la commission, laquelle aura lieu à Québec dans quelques jours, mieux armés et plus décidés que jamais à faire valoir les droits de leurs commettants.